



## → Liste du (des) bénéficiaire(s) du Capital décès – Clause type

Par défaut, vous bénéficiez de la clause type de désignation de bénéficiaire prévue par votre accord ou votre convention collective le cas échéant, et figurant dans la notice d'information.

Le capital décès sera versé dans son intégralité aux bénéficiaires indiqués et selon l'ordre de priorité prévue.

### Cette clause s'applique automatiquement.

**Attention :** afin de faciliter l'identification de vos bénéficiaires, nous vous remercions de bien vouloir préciser les renseignements demandés ci-dessous concernant votre conjoint, vos descendants, vos ascendants et autres personnes physiques susceptibles de bénéficier du capital décès.

	Bénéficiaire 1	Bénéficiaire 2	Bénéficiaire 3	Bénéficiaire 4
Nom d'usage				
Prénom				
N° Sécurité sociale				
Date et lieu de naissance				
Adresse				

## → Déclaration et information du salarié

Je déclare les réponses consignées ci-dessus complètes et conformes à la vérité et certifie n'avoir rien caché ou dissimulé qui puisse tromper l'Institution de prévoyance AGRI PREVOYANCE.

Fait à : .....

Le .....

Signature

### Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, je reconnais :

– Avoir pris connaissance du caractère obligatoire des réponses aux questions posées, du droit d'accès et de rectification des informations personnelles, auprès du Groupe AGRICA – Correspondant Informatique et Libertés, 21, rue de la Bienfaisance 75382 Paris Cedex 08 – ou par courriel à l'adresse suivante : [cnil.blf@groupagricar.com](mailto:cnil.blf@groupagricar.com) ;

– Que les destinataires des données personnelles sont des personnes habilitées à traiter les opérations, soit collaborateurs, soit intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités et sous-traitants missionnés à savoir son distributeur et ses délégataires de gestion, dont la MSA ;

– Que les données recueillies par l'Institution ou pour son compte par son distributeur ou ses délégataires de gestion dont la MSA, lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AGRICA à des fins de communication commerciale. Je peux m'y opposer en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessus.

### Document à retourner complété et signé à :

**AGRI PREVOYANCE**  
**21 rue de la Bienfaisance**  
**75382 Paris Cedex 08**

Il n'est pas prévu d'accuser de la bonne réception de ce document.